



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction du Développement

Pôle Insertion

Affaire suivie par : D. Berkoun
Poste:

2011-CP-3788

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT À L'ASSOCIATION LFM

Politique sectorielle : Action Sociale	
Secteur d'intervention : Revenu de Solidarité Active	
Programme : Programme Départemental d'Insertion	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	130 000 €
Montant déjà engagé	91 725 €
Montant disponible	38 275 €
Montant réservé pour ce rapport	30 000 €

Contexte :

- **Rappel sur les chiffres de l'insertion dans le Département** (31 décembre 2010)

Total des bénéficiaires du RSA dans les Yvelines : 21 549

- dont Mantois : 4 163 bénéficiaires du RSA (19% de la population yvelinoise bénéficiaire du RSA),
- dont Centre Yvelines : 1 339 bénéficiaires du RSA (6% de la population yvelinoise bénéficiaire du RSA).

Présentation de la radio LFM

L'association loi 1901 LFM Antennes, est une émanation de LFM, radio basée à Mantes-la-Jolie. Créée en 2009, elle développe, au-delà de son objectif initial de donner la parole aux femmes, différentes actions en direction de la population du territoire du Mantois.

A ce jour, le Département est partenaire actif de trois actions menées par LFM :

- Le « **mag emploi** » : il s'agit d'une émission de radio exclusivement tournée vers l'information et la mise en réseau des acteurs de l'emploi sur le territoire,
- Les « **ateliers de formation radiophonique et audiovisuelle** » : ils ont pour but de former les nouvelles générations issues des quartiers populaires aux métiers de journalisme, de reporter, de monteur ou encore d'animateur radio,

- Le « **code emploi** » qui vise à former des jeunes aux codes et aux rituels de l'entreprise. Cette action poursuit trois objectifs prioritaires : d'abord préparer les participants à affronter le milieu de l'entreprise avec les bons codes, ensuite les préparer pour qu'ils soient suffisamment armés afin de réussir avec succès les différentes étapes d'un recrutement (candidature, entretien, premier jour dans l'entreprise,...), enfin créer une plate-forme à destination des entreprises où elles pourront recruter à travers des CV vidéos,... Celle-ci doit devenir à terme une référence.

Présentation du dispositif proposé

Dans le cadre de l'extension de ses activités la Radio LFM vient de créer une structure autonome dénommée « Antennes LFM ». Cette dernière vise à permettre de créer, dans le Département des Yvelines, des antennes radiophoniques poursuivant le même objectif que la radio LFM.

Dans un premier temps, LFM envisage d'ouvrir deux antennes :

- la première sera basée à Epône,
- la seconde à Houdan.

Dans cette perspective :

- LFM prendra en charge, en Contrats Uniques d'Insertion, 4 bénéficiaires du RSA pour 1 an avec une possibilité de pérenniser ces emplois,
- LFM mettra en place des modules d'intégration au monde de la radio pour ces personnes.

Par ailleurs, LFM mettra en place une après-midi radio au sein de 5 collèges du Département :

- les 3 collèges de la Communauté de Communes du Pays Houdanais,
- le collège d'Epône,
- un collège de Mantes-la-Jolie.

Dans ce cadre, l'association demande une subvention d'investissement pour l'acquisition du matériel nécessaire, estimée à 50 400 € HT.

Intérêt de ce dispositif pour le Département :

L'intérêt de ce projet pour le Département réside dans le caractère doublement innovant de la démarche de LFM :

- LFM participe à l'insertion de bénéficiaires du RSA dans le domaine du journalisme de radio et s'engage contractuellement sur la pérennisation de cette insertion dans l'emploi. Ainsi, le partenariat vise à permettre la pérennisation de l'emploi des 2 bénéficiaires du RSA recrutés sur les antennes de Houdan et Epône. Les 2 autres bénéficiaires devront être accompagnés par la radio vers une sortie vers l'emploi ou la formation à la fin de contrat.

- LFM mettra en place des ateliers radios au sein de 5 collèges yvelinois et érigera les collégiens en véritables journalistes de l'actualité locale ; ceci s'inscrit dans l'orientation politique insufflée par le dernier renouvellement de mandature de replacer le collège au cœur de la cité via les technologies de l'information et de la communication.

En outre, les bénéficiaires du RSA auront vocation, à moyen terme, à prendre en charge l'animation de ces ateliers radios au sein des collèges dans une logique de transversalité des différentes politiques du Département.

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'attribuer à l'association LFM une subvention exceptionnelle, au taux de 59,5% de la dépense HT, soit une subvention de 30 000 €.

En conséquence, si ces propositions vous agrément, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :